

Sujet : [INTERNET] Voie de la Soule / Enquête publique

De : [REDACTED]

Date : 21/09/2023 21:45

Pour : pref-amenagement <pref-amenagement@pyrenees-atlantiques.gouv.fr>

Monsieur le commissaire enquêteur

Par le présent courrier je veux vous faire part de mon **refus de reconnaître d'utilité publique** le projet « Voie de la Soule » porté par le Département. Il consiste à la réalisation d'une voie nouvelle d'Abense de bas à Espes en utilisant, en partie, l'ancienne voie ferrée.

Alors que les politiques publiques poussent à la sobriété dans tous les projets et que l'artificialisation des sols est restreinte par la loi, cette nouvelle route serait une aberration et ce, à plusieurs titres :

1. Le Département a déjà élargi la route actuelle, elle possède actuellement les caractéristiques suffisantes pour répondre au flux de circulation de la RD 11. D'après les relevés routiers effectués par les services techniques, on ne constate pas une augmentation du trafic (entre 4000/4500 véhicules jour dont 5% de poids lourds) mais plutôt un tassement de celui-ci.
2. Le Département a effectué en 2013, une étude d'aménagement de la route actuelle pour sécuriser les sorties des riverains et avoir une circulation apaisée entre vélos, piétons et véhicules, dans la traverse d'Abense de Bas. Cette étude peut être poursuivie sur Espes où la même problématique existe : sorties des riverains, vitesse réglementaire non respectée, aménagement piétons, vélos inexistant. Je joins le plan de cette étude d'aménagement.
3. Les emprises foncières sont énormes au vu du projet : 800m à travers champs pour 2km100 de route nouvelle. Le coût est également élevé pour le gain de temps escompté (moins d'une minute)
4. L'impact sur les propriétés bâties est très fort : Perte de terrain et route proche de l'habitation, murs anti bruits à 2 ou 3m d'une maison, contre allée rendant l'accès difficile/ impossible à certains véhicules et 800m de plus pour les riverains.
5. Réaliser cette nouvelle voie contrarierait la réalisation d'une voie verte (piétons, cyclistes) sur l'ancienne voie ferrée de Mauléon à Charritte de Bas (8kms)
6. La sécurité routière est un souci primordial pour tout aménageur. La réalisation d'une route nouvelle, rectiligne avec carrefours classiques, incite à la vitesse et peut engendrer des accidents d'une grande gravité.
7. Quel serait l'avenir de la route actuelle si la nouvelle voie se réalisait ? Elle ressemblerait sûrement aux traversées de Viodos et d'Undurein. Les maîtres d'ouvrage (communes et Département) doivent s'associer et réaliser ensemble un aménagement concerté de la route départementale n°11.

Peraud Lucile